



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 MARS 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 3 Mars 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Evelyne BOSSU, Maire.

Présents : 14

Evelyne BOSSU, Maire	Ariane MARTIN	Xavier BACHELET
Carole BOUILLONNEC	Nicolas BELANGÉ	Gérard GENNISSON
Sylviane LEPAPE	Jean-Pierre BAZIN	Sheila DEPUILLE
Philippe CHAUVET	Vincent DELCHOQUE	Pierre-Antoine DHUICQ
Caroline BOURG	Sébastien RAVOISIER	

Absents avec procuration : 05

Agnès AGLAVE-LUCAS	Pouvoir à	Carole BOUILLONNEC
Nathalie GROM	-	-
Patricia CHAILLOU-LEPAREUR	-	-
Sandrine LHORSET	Excusée	-
Nicolas PRIOUX	Pouvoir à	Pierre-Antoine DHUICQ

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Sylviane LEPAPE est désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

1. DETR 2022 : demande de subvention

Questions diverses.

Madame le maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.
Le dernier compte rendu est 22 Février 2022 sans observation.

07-2022

DETR 2022 - Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux Travaux d'Accessibilité des bâtiments recevant du public

Madame le Maire rappelle,

La DETR est un concours financier destiné aux communes et groupements qui souhaitent entreprendre des travaux d'investissements divers dont la liste est définie et renouvelée chaque année par un collège d'élus territoriaux.

Présente les différents devis établis pour les bâtiments publics devant bénéficier des accès à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite,

Informe que la commission des travaux, réunie ce jour même avant cette assemblée, s'est vu exposer le tableau des prestataires sollicités pour les travaux à réaliser sur 2022 et le budget envisagé indiquant le montant prévisionnel de la DETR,

La commission a émis un avis favorable assorti d'une abstention.

Monsieur Belangé regrette de voir la haie bordant la façade de la Salle de l'Age d'Or disparaître pour la réalisation de ces travaux,

En effet, la rampe existante d'une largeur de 1,20m ne correspond plus aux normes de la Loi de 2005 imposant une nouvelle largeur de 1.40m ; dans le projet une seconde rampe accolée à la première pour accessibilité à la seconde porte d'entrée nécessite le retrait de la haie.

Quel projet pourrait être envisagé en intérieur du bâtiment permettant de soustraire du projet cette seconde rampe et ainsi préserver la haie ?

Madame le Maire de répondre que l'ajustement de ce projet peut s'envisager dans le respect de l'enveloppe maximale aujourd'hui adoptée.

Etat prévisionnel financier présenté :

Bâtiments publics :	Montant Total HT	Montant TVA	Montant Soit TTC	Montant prévisionnel DTER 38% du HT	Reste à Charge HT commune	FCTVA N+2 2024
mairie, maison des associations, salle Age d'Or, cour des écoles	65382,97	12790,85	76745,12	24845,53	40537,44	2098,21

Après débat, le Conseil Municipal est invité à se prononcer,

Décision : approbation par quinze voix pour et une abstention

Questions diverses : sans

L'ordre du jour étant épuisé, sans autre question de l'assemblée municipale, Madame le Maire, procède à la clôture de séance à 20 heures 30.

Evelyne BOSSU,
Maire

